

# Plan d'action biodiversité en ville 2015-2022

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018



**Organisme/institution en charge de la mise en œuvre :** la ville de La Motte-Servolex

**Services de la collectivité associés :** Service environnement développement durable ; Services techniques

**Budget :** 30 000 €/an (210 000 € sur 7 ans)

**Partenaires techniques :** Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Savoie (diagnostic et suivi des actions) ; Office national des forêts (ONF) Savoie ; FRAPNA Savoie (diagnostic)

**Date de début du projet :** 08/07/2014

**Date de fin :** 01/03/2022

### Mise à jour d'une action identifiée en 2017



### OBJECTIFS

La Motte-Servolex s'est engagée le 8 juillet 2014 à la mise en œuvre du Plan d'Action Biodiversité en ville (PABV), qui comporte 3 volets d'action :

- création de haies vives (volet « Trames Vertes Urbaines ») ;
- plantation de prairies fleuries pérennes sur les parcs et délaissés de voiries (volet « Pollinisateurs, actions ! ») ;
- la sensibilisation des habitants en partenariat avec la LPO Savoie (convention de partenariat

renouvelée en 2016).

Ce plan d'action fait suite à un diagnostic mené conjointement en 2013 par la LPO Savoie, la FRAPNA Savoie, l'ONF et la commune, qui faisait un premier état des lieux de la qualité et de la fonctionnalité écologique des habitats dans le tissu urbain et périurbain. Les objectifs du PABV sont :

- de rétablir les continuités écologiques entre les parcs de la ville classés Refuges LPO (environ 6 ha), mais également avec la trame verte et bleue identifiée au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui contourne l'espace urbain ;
- d'améliorer la capacité d'accueil des parcs urbains pour la petite faune notamment les pollinisateurs, passereaux, petits mammifères, reptiles et amphibiens (prairies fleuries extensives, massifs arbustifs à fleurs et à petits fruits) ;
- d'améliorer le cadre de vie global des habitants, par la mise en œuvre de masques végétaux paysagers participant à l'amélioration de la qualité de l'air.

## **MESURES MISES EN ŒUVRE**

La mise en œuvre du PABV (validé en juillet 2014) a démarré en octobre 2015 puisqu'il a nécessité une phase préalable de concertation avec les propriétaires de parcelles identifiées comme prioritaire. Il comprend 2 volets :

Un volet « Trames Vertes Urbaines » consistant à l'implantation ou la restauration de continuités écologiques dans les espaces urbains, péri-urbains voire agricoles, par la plantation de haies bocagères, brise-vent, fruitières ou arbustives, voire du renforcement arbustif, sur des espaces identifiés comme prioritaires pour la circulation de la faune. Ce volet prévoit également la création de passages à faune terrestres ou aériens. Les actions de ce volet sont sectorisées (7 secteurs aménagés sur 7 ans) et interviennent sur le domaine public ou privé (entreprises, copropriétés, particuliers sous condition d'accord qui prend la forme d'une convention de mise à disposition de terrain pour la plantation et la taille de formation par la collectivité pendant 3 ans). Le PABV prévoit l'implantation de 1 500 à 1 800 m linéaires de haie vive par an (3 300 m linéaires implantés sur les 2 premiers secteurs depuis 2015).

Un volet « Pollinisateurs, actions ! » consistant à l'implantation de prairies fleuries sauvages sur les espaces verts communaux et délaissés de voiries (35 espèces endémiques pour 2 500 m<sup>2</sup> par an sur 7 ans) plus la création d'aménagements en faveur des pollinisateurs sauvages et globalement de la biodiversité (Hôtel des insectes, spirales et murets en pierre sèche).

Chaque action est matérialisée sur SIG et renvoie à une fiche décrivant la parcelle concernée par l'action, son état initial, les enjeux et objectifs de l'aménagement et les méthodes et moyens mis en œuvre. Les travaux sont réalisés par une entreprise paysagiste disposant des labels QualiPaysage et ISO 14001, selon un marché triennal à bon de commande. Les plants et mélanges fleuris mis en œuvre sont d'essence endémique. Les végétaux sont de qualité « plant forestier » et, pour certaines références, labellisés « Plantes bleues ».

## **RÉSULTATS/IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ**

- Amélioration du potentiel en habitats du centre-ville urbain, notamment pour la petite faune terrestre et l'avifaune, par diminution de la fragmentation des habitats et par l'amélioration des essences et strates végétales constituant les réservoirs de biodiversité en ville.
- Amélioration de la biodiversité végétale par l'implantation d'espèces endémiques adaptées aux sols, au climat et à la faune locale. 34 espèces végétales locales (arbustes, fruitiers, arbres).
- Amélioration du potentiel mellifère et de la variété pollinique des espaces végétaux en milieu urbain, en faveur des abeilles domestiques et des abeilles sauvages.
- Amélioration de l'infiltration des eaux pluviales dans les sols pour favoriser le rechargement des

nappes phréatiques et limiter les épisodes de crue sur le bassin versant de la Leysse,

- Limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain critique en période estivale par végétalisation de zones actuellement artificialisées.
- Amélioration de la qualité de l'air local par fixation des polluants atmosphériques.
- Limitation du réchauffement climatique par création de puits carbone.
- Amélioration de la qualité paysagère du centre urbain, création d'espaces et de cheminements propices à la détente et à la rencontre des habitants.

## **Coordonnées**

La Motte-Servolet

## **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

## **Contact**

Anthony PERRIN, chargé de mission environnement développement durable

[aperrin@mairie-lamotteservolet.fr](mailto:aperrin@mairie-lamotteservolet.fr)

04 79 65 04 76